



Collège d'autorisation et de contrôle

Décision du 16 janvier 2025

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi, le 30 janvier 2021, d'une demande provenant de Radio Sud ASBL (dossier PF2019-045) pour la modification des caractéristiques techniques de son service de radiodiffusion sonore en mode analogique par voie hertzienne comme prévu par l'article 3.5.0-3 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu la décision du Collège d'autorisation et de contrôle du 11 juillet 2019 autorisant Radio Sud ASBL à éditer le service « Radio Sud » sur la radiofréquence analogique IZEL 105 MHz et du droit d'usage sur le multiplex SFN LUXEMBOURG 12B, en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 21 décembre 2018 fixant un appel d'offre global pour l'attribution de radiofréquences destinées à la diffusion de services sonores en mode analogique et en mode numérique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 février 2018 fixant une liste des radiofréquences attribuables pour la diffusion de service sonore en mode analogique par voie hertzienne terrestre, qui fixe, entre autres, les caractéristiques de la radiofréquence IZEL 105 MHz ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2018 fixant, pour la diffusion en mode analogique, la liste des radiofréquences assignables aux radios indépendantes ainsi que le nombre de radios en réseau, leurs zones de service théoriques et les radiofréquences assignables qui les composent ;

Considérant que, conformément à la possibilité prévue par l'article 3.5.0-3 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, la demanderesse sollicite une modification des caractéristiques techniques de la radiofréquence IZEL 105 MHz ;

Considérant que parmi les possibilités de modifications figure la possibilité de modifier la radiofréquence en elle-même ;

Considérant que cette modification permet, en plus de l'optimisation pour l'éditeur concerné, le dégagement d'une solution technique pour un autre éditeur de service dans la même région, à savoir Inside Radio ;

Considérant dès lors que la présente demande est liée à une autre, soumise concomitamment à consultation publique, et que l'une ne pourrait aboutir indépendamment de l'autre ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la compatibilité technique de la demande, rendu conformément à l'article 3.5.0-3 du décret susmentionné ;

Vu l'absence de réaction à la consultation publique menée du 9 novembre 2024 au 9 décembre 2024 ;

Le Collège décide de modifier les caractéristiques techniques de la radiofréquence IZEL 105 MHz attribuée à Radio Sud ASBL, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro

BE0466.327.203, pour la diffusion du service « Radio Sud » et impliquant le respect des paramètres techniques figurant en annexe de la présente.

Fait à Bruxelles, le 16 janvier 2025

DocuSigned by: *Mathilde Alet* DocuSigned by: *Karim Bourki*
8CA19B3ED537454... 08013E62BA9E470...

Caractéristiques techniques

Nom de la station	IZEL
Fréquence	88.7 MHz
Coordonnées géographiques	49N4118 005E2313
PAR totale	20 dBW
Hauteur d'antenne	15 m
Directivité de l'antenne	ND